

Orientations

Orientation 3.10.1 Réduire l'empreinte écologique du territoire

Contexte

[...]

Huit stations de Vanoise se sont déjà livrées à l'exercice de mesure de leur bilan carbone. La mesure de l'empreinte écologique est un exercice de même nature, plus globalisant. Pour être lui-même exemplaire, l'établissement public du parc national de la Vanoise a réalisé le sien et s'est fixé des objectifs de réduction dans la durée.

Enjeux

Cette orientation répond au nouvel enjeu identifié Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire.

Lignes directrices de l'orientation

- Poursuivre les efforts entrepris par l'établissement public du parc national en faveur de la réduction de son empreinte écologique et mettre son expérience au service des acteurs du territoire qui souhaitent mesurer leur empreinte écologique, suivre son évolution et définir des mesures pour la réduire.
- Intégrer la problématique du climat aux différentes politiques du territoire.

[...]

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
3.10.1.a - Poursuivre la démarche écoexemplaire de l'établissement et porter à la connaissance du territoire les résultats obtenus	Portage, porter à connaissance des résultats		ADEME, Région, conseil général, intercommunalités, associations environnementales
[...]	[...]	[...]	[...]

Orientations

<p>3.10.1.d - S'associer à l'élaboration du programme d'action de mise en oeuvre du PCET porté par les vallées</p>	<p>Initiative, portage, animation</p>	<p>Participation, mise en oeuvre des actions relevant des compétences communales</p>	<p>ADEME, Région, conseil général, intercommunalités, APTV, SPM, associations environnementales</p>
<p>3.10.1.e - Soutenir le développement des énergies renouvelables et isolation des habitations chez les habitants</p>	<p>Opérations de sensibilisation</p>		<p>État, ADEME, Région, Conseil général, intercommunalités, ASDER</p>
<p>3.10.1.f - Développer les transports en commun tant l'été que l'hiver, par un accompagnement technique et financier, et la promotion des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle</p>	<p>Animation, recherche d'expérience, conseil, promotion des initiatives et de l'offre du territoire</p>	<p>Développement de l'offre locale (navettes-bus et parkings)</p>	<p>Région, Conseil général, intercommunalités, APTV, SPM</p>

Référence ID de l'article : #4922

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 09:39